

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante intitulée :

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-111

« Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial prévu aux 12780 et 12782, boulevard Industriel aux fins des usages « bureau », « école d'enseignement spécialisé » et « activités et entreposage à l'extérieur reliés aux activités de l'école » – district de Pointe-aux-Trembles.

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **27 octobre 2017** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 8 novembre 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat